



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, Madame la secrétaire générale, Mesdames, Messieurs, chers Camarades,

Ce CTM budgétaire intervient dans un contexte inédit. La crise sanitaire de la covid 19 a surgi, a pris des vies et en a bouleversé d'autres. Elle sévit toujours.

Nous aurions espéré que celle-ci serve de leçon à la vision court-termiste et mercantile portée par les défenseurs d'un capitalisme en quête de toujours plus de profits au détriment de la majorité des populations pour lesquelles la précarité augmente inéluctablement et l'environnement se dégrade toujours plus.

Les crises épidémiques sont récurrentes : grippe aviaire H5N1 en 1997 ; SRAS en 2003 ; gripes aviaires H1N1, etc. Pourtant, l'administration n'avait pas anticipé correctement la crise actuelle et s'est cantonnée à gérer la pénurie de masques. Nous avons dû batailler ferme au niveau national et local pour que les CHSCT et CT soient saisis et régulièrement réunis. De nombreux agents ont été dans l'obligation de travailler en présentiel sans les protections nécessaires et sans définition claire des missions essentielles. Le télétravail s'est transformé en travail à distance en mode dégradé pour beaucoup, sans moyens et sans garanties. Suite à un recours intersyndicale au Conseil d'État, votre administration a été contrainte de mettre à jour les Plans de Continuité d'Activité et les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels.

Par ailleurs, l'administration a décidé seule du positionnement en ASA, télétravail et présentiel des personnels alors même que ces critères ont servi plus tard dans leur gestion individuelle. Car après avoir loué le dévouement des agents publics pendant le confinement, le mépris des gouvernants a repris son cours comme s'il ne s'était rien passé ! Suppression de congés, prime covid discrétionnaire, poursuite du gel du point d'indice et des réformes sans bilan, ni étude d'impact sur les organisations et les conditions de travail.

Cette pandémie était inéluctable vu des épisodes similaires précédents. Elle aurait dû être anticipée. La réduction des espaces naturels, les agressions contre les écosystèmes se payent un jour ou l'autre. Mais manifestement, un changement de paradigme n'est pas du tout à l'ordre du jour, bien au contraire.

Le sort réservé à notre périmètre ministériel en est le symbole alors que la question environnementale et les défis climatiques sont au cœur des enjeux de société. Hors mesures de périmètre et de transfert, **près de 13 000 emplois ont été supprimés en 8 ans, soit 20% des effectifs du ministère.** Et nous pourrions ajouter onze ministres biodégradés en 10 ans !

S'il n'y a pas d'argent magique, comme l'a répondu le Président de la République à une aide soignante réclamant plus de moyens pour l'hôpital, nous constatons que subitement des milliards sont apparus pour sauver l'économie capitaliste, incapable de faire face à la crise. Dès lors que cette économie nécessite le subventionnement par de l'argent public, c'est bien la preuve que ce modèle n'est pas structurellement viable.

Ainsi, nous regrettons les orientations et annonces que avez faites au nom du gouvernement concernant le projet de loi de finances pour 2021. Les missions écologie, cohésion des territoires et mer s'inscrivent une nouvelle fois dans une logique comptable de réduction des effectifs avec 954 postes supprimés et une logique libérale d'abandon de missions de service public. D'ailleurs, combien avez-vous budgété pour assumer les ruptures conventionnelles ?

L'étendard du plan de relance et les annonces en trompe l'oeil de hausses de certains crédits ne pourront cacher les coupes dans le fonctionnement des services et des établissements publics et les réductions de personnel. Spécifiquement où sont ces coupes d'effectifs ? Le programme qui concerne le logement est-il a nouveau impacté ? Ces réductions ne camoufleront pas non plus les redéploiements possibles au sein du pôle ministériel entre différents programmes comme l'année passée de l'écologie vers la cohésion des territoires et de l'écologie vers le ministère de la mer. Si ce dernier est bien nécessaire, il est subitement et opportunément réapparu sans moyens ni administration supplémentaires.

30 milliards d'euros pour l'environnement sur deux ans sur les 100 du plan de relance en réponse à la crise sanitaire. Il faudrait à minima ce montant chaque année pour honorer nos engagements dans le cadre des accords de Paris sur le climat ... **Ces milliards vont à nouveau abreuver le secteur marchand sans contreparties alors que ces politiques de subvention de l'économie du secteur privé ont montré leur inefficacité.** Par exemple avec les certificats d'économie d'énergie, qui n'est autre qu'un droit à polluer des entreprises alors que la contrepartie d'isoler 700 000 passoires thermiques par an n'est pas respectée puisque nous en sommes seulement à 200 000 ! **Pour la CGT, il faut substituer à l'aléatoire et à l'inefficacité du marché des moyens pérennes au service public pour maîtriser les orientations et se donner réellement les moyens d'agir pour l'environnement et le climat.** Particulièrement, la CGT veillera que les 30 milliards du plan d'investissement soient bien dissociés du budget alloué aux missions ministérielles. L'année passée, la somme des crédits de paiement avoisinait les 32 milliards d'euros, dont 2,8 milliards seulement consacrés à la masse salariale.

En matière de biodiversité, les besoins de moyens humains dans tous les territoires sont énormes, pour assurer la mise en œuvre opérationnelle des stratégies et objectifs. Des propositions ont été faites et des alertes émises pour stopper la débudgétisation des crédits de l'Etat, créer aussi de nouvelles ressources pour contrer l'artificialisation des sols. Mais ces avis, par exemple ceux du Comité national de la biodiversité (CNB), ne sont pas suivis d'effets. Ainsi le projet de stratégie aires protégées 2020-2030 renvoie à 2021 le diagnostic des financements des actions et donc au Projet de loi de finances 2022... Avec la poursuite des schémas de réduction d'emplois en 2021 ?

Nous affirmons qu'à ce rythme le ministère de l'écologie risque de disparaître bien avant les pesticides et les néonicotinoïdes ! Bien que plus utile et beaucoup moins toxique, sa rémanence n'est pas garantie.

En matière de Logement la loi ELAN, remet en cause les fondamentaux de la loi SRU, faisant du logement un « bien marchand » et plus un droit. Aujourd'hui, l'avenir d'Action Logement<sup>1</sup> semble incertain. Le prélèvement de centaines de millions d'euros sur la trésorerie d'Action Logement, va-t-il s'opérer ? Le taux de contribution obligatoire des entreprises au logement des salariés va-t-il baisser ? Si c'était le cas, les salarié-e-s seraient directement floués et un coup fatal serait porté à l'accès au logement des plus précaires. La CGT rappelle combien le logement social est un bien de première nécessité au service de la solidarité et de la cohésion territoriale.

Sous prétexte de décentralisation et de proximité, les transferts de missions opérationnelles aux collectivités territoriales se font sans dotations suffisantes, au mépris de la continuité et de l'égalité territoriale. Sous prétexte « d'interministérialité », la mainmise du ministère de l'intérieur sur les missions des DDT-M par la « préfectoralisation », qui plane également sur les DREAL, désagrège les chaînes de pilotage, porte atteinte à la technicité, la capacité d'expertise, de contrôle et expose les décisions aux pressions locales politiques, économiques et aux intérêts particuliers. A ce propos, confirmez-vous les propos de certains DREALs qui annoncent un arrêté de restructuration ?

La poursuite tambour battant, des réformes d'organisation territoriale de l'Etat (OTE) et notamment le maintien de la création des SGC (secrétariats généraux communs aux DDI et intégrés aux préfetures) est une hérésie, compte-tenu des dysfonctionnements et retards actuels, liés au manque de moyens humains et d'équipements informatiques, qui font courir un risque majeur, pour l'ensemble des agents des DDT-M, de rupture en matière de ressources humaines, de logistique et de gestion budgétaire et comptable. Rien n'est prêt, il faut oser le dire aux agents et si vous n'exigez pas, a minima, un report de cette réforme, vous serez tenues responsables, y compris devant les tribunaux, des conséquences de cet entêtement à ne pas vouloir, appuyer sur la touche « pause » en matière de réformes !

Enfin, le décret du 15 août qui précise l'un des articles de la loi d'orientation des mobilités, permet la concession de nouvelles portions de routes nationales aux sociétés d'autoroutes. C'est un transfert de charge de l'entretien et de la rénovation des RN de l'impôt à l'usager avec de juteux dividendes pour les actionnaires des autoroutes qui exigent bien évidemment en contre partie la prolongation des contrats de concession. Or, toutes les études y compris parlementaires démontrent le surcoût pour les usagers et les citoyens de ces concessions. Selon cette orientation quel avenir pour les DIR ? Que comptez-vous faire des 10000 agents travaillant au ministère à l'entretien et l'exploitation des routes et des ouvrages ? Nous réitérons notre demande de communication du rapport Rapopor-Roche sur lequel se base les scénarios d'évolution.

Le projet de loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) est examiné à l'Assemblée Nationale. Il contient une série de mesures qui parachèvent au service du capital l'entreprise de dérégulation, menée « à tout va » par l'exécutif. La CGT dénonce ce

1 Le fond Action Logement (ex 1 % Logement) est financé un prélèvement sur salaires en cotisations sociales

texte qui ne remet pas en cause la baisse incessante des moyens qui anéantit sournoisement le service public.

> Justifier l'ASAP par l'efficacité du plan de relance n'est pas entendable au regard des enjeux écologiques et sociaux. C'est au contraire une régression du droit de l'environnement, un danger pour la biodiversité. Malgré l'accident de Lubrizol dont on commémore le premier anniversaire, la simplification des procédures applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), va accentuer les risques, même si le nombre d'inspecteurs augmente.

> L'ASAP, c'est un recul de la démocratie qui ouvre durablement l'autorisation de légiférer par ordonnances, ou pour les préfets de s'affranchir de la réglementation : codes de l'environnement, code de l'urbanisme, code des marchés publics... Pour sécuriser juridiquement le décret promulgué en catimini durant le confinement le 8 avril, afin généraliser leur droit de déroger aux normes !

> L'ASAP c'est aussi l'amendement déposé par le gouvernement (article 19 bis A) qui autorise la mutualisation des fonctions support de plusieurs établissements publics dans un esprit de rentabilité comptable et non d'optimisation des services.

> L'ASAP va également modifier par son article 33 les dispositions du code forestier relatives à l'ONF augmentant le recours aux contractuels, sans doute pour masquer les 50 suicides dans l'établissement depuis 2005, alors qu'il y a eu 400 suppressions de postes en 2019 (1 emploi sur 5) ! La CGT vous demande d'intervenir pour que le plan de soutien à la filière forêt-bois, annoncé dans le cadre du plan de relance, prévoit une augmentation du budget de l'ONF répondant à la proposition de la convention citoyenne sur le climat de renforcer les garanties protectrices des services publics apportées par l'ONF.

La CGT demande l'arrêt du démantèlement de l'État que ce soit au niveau central ou au niveau déconcentré, pour redonner au MTE et ses EP des moyens techniques et humains suffisants. A l'inverse de la tendance à l'autonomie des territoires conduisant à la compétition territoriale, il faut redonner une place prépondérante à l'État dans l'aménagement du territoire pour veiller au respect des règlements concourant à la sécurité (interdiction de construction en zones inondables, protection et préservation du littoral ...) et la conservation des milieux. La CGT est opposée au projet de loi « 3D », dit de « décentralisation différenciation déconcentration ». Cette troisième pseudo-décentralisation s'accompagnerait d'une différenciation qui introduirait une distorsion majeure, contraire à un principe républicain : la fin d'un traitement identique sur l'ensemble du territoire. Fort du réarmement de ses compétences et de ses missions, le MTE et ses EP doivent aussi cesser la déréglementation et la simplification de la réglementation environnementale, concernant les risques industriels, la réglementation « espèces protégées », les sites classés au titre de la loi de protection des monuments ...

Le renforcement indispensable des services de l'État pour construire et mener des politiques ambitieuses de maîtrise publique en matière d'Écologie et d'aménagement du territoire, nécessite à l'évidence une rupture avec le dogme de la suppression des effectifs, notamment par transfert et privatisation, en embauchant plusieurs dizaine de milliers d'agents pour contrebalancer les pertes cumulées depuis 15 ans dont :

- 500 dans le domaine de l'eau et de la biodiversité dans les services déconcentrés, pour assurer la préservation des milieux naturels et des ressources en eau,

- 1200 à l'office français de la biodiversité, pour permettre une protection et un contrôle efficaces des milieux naturels,
- 700 pour les Inspections des Installations classées en DREAL, pour la sécurité environnementale de notre industrie,
- 500 pour les Affaires Maritimes (préservation de la ressource halieutique, contrôle des pêches, sécurité maritime ...)
- 1 000 dans le domaine du logement pour massifier l'isolation thermique, renouer avec une politique de lutte contre l'habitat indigne, le respect du DALO ...
- 100 par DDT-M pour assurer la proximité avec les usagers et les citoyens
- 600 au Cerema, 2000 autres pour assurer la recherche et le développement et le soutien aux collectivités locales,
- 400 à Météo France
- 600 à l'IGN
- 5000 à VNF
- 1000 à l'aviation civile
- 1500 en administration centrale
- 1000 Ouvriers d'État (OPA, IGN, DGAC et météo) sur des métiers techniques spécifiques
- 1000 pour les Infrastructures routes
- ...etc

Ce renforcement de l'action et des services de l'État passe également par des moyens supplémentaires à allouer en matière de mesures salariales et de mesures catégorielles, d'action sociale, de vie associative.

La CGT rappelle en priorité sa revendication d'une augmentation du point d'indice réduit de 20 % par rapport à l'inflation depuis 2000, soit une perte de 20 % de cotisations sociale et de retraite !

Nous revendiquons un nouveau plan de requalification de C en B et de B en A répondant à la réalité des qualifications et à la reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Nous exigeons un alignement du régime indemnitaire des agents techniques de catégorie C et B sur celui des administratifs, ce qui est pour le moins indispensable dans nos ministères dits techniques.

Dans les DDT-M, la gestion locale de l'action sociale doit demeurer avec une vraie gouvernance au sein des CLAS et l'ensemble des crédits doit rester ministériel. Le budget de restauration collective des agents des DDI ne doit pas non plus être transféré sur le budget du ministère de l'Intérieur au ni 1er janvier 2021, ni en cours de gestion 2021. Pouvez-vous nous le confirmer ? La CGT vous demande par ailleurs de trouver une solution pour que les présidents de CLAS qui ne veulent pas être transférés dans les SGC puissent être maintenus en poste dans les DDT-M. Il en va de l'avenir de beaucoup de ces CLAS. Par ailleurs, nous attendons des réponses sur le budget global de l'action sociale du ministère. Si le nombre d'agents diminue, les charges fixes liées à son fonctionnement nécessitent un maintien a minima du montant du budget ministériel dédié et dans l'immédiat le report sur 2021 des crédits non consommés en 2020. Le CCAS a fait des propositions pour améliorer l'action sociale, tel que l'harmonisation des subventions repas, la création d'un prêt à taux bonifiés pour l'accession et l'amélioration de l'habitat, que les retraités du MTE et leurs ayants-droits puissent réellement bénéficier de l'action sociale ministérielle etc

que la CGT soutien. Par ailleurs, votre administration s'est engagée à assurer la pérennité financière du CGCV. Confirmez-vous et qu'en est-il pour la FNASCE ?

S'agissant de l'égalité professionnelle l'accord national ministériel doit également bénéficier d'un financement suffisant et lisible. Où en sommes-nous des 75000 € et 22 ETP prévus. Les études de cohortes doivent être menées. Par ailleurs, nous revendiquons un budget dédié pour la suppression des écarts de rémunération.

Le budget d'action sociale, doit aussi être abondé pour assurer un soutien aux femmes victimes de violence (aide juridique, logement ...).

Enfin, la CGT chiffre les investissements publics nécessaires à la transformation de notre économie pour une transformation écologique et sociale radicale à au moins 50 milliards d'Euros par an, toutes mesures confondues pour atténuer le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité en :

- 1. cessant d'abreuver les actionnaires des grandes entreprises de dizaines de milliards annuels d'argent public sans contrepartie. Les financements publics devraient être strictement conditionnés à des normes écologiques et sociales,**
- 2. transformant notre système productif, en créant massivement des emplois qualifiés, à court terme un million d'emplois devraient être créés,**
- 3. créant de nouvelles filières industrielles et énergétiques, avec une économie 100 % circulaire, tendant vers le zéro déchet/zéro émission, l'arrêt des filières polluantes. Celles-ci devant être entièrement compensées en termes d'emplois.**
- 4. adoptant une politique ambitieuse de connaissance, de protection et de restauration des milieux et du patrimoine naturels, et de la biodiversité,**
- 5. protégeant la qualité de la ressource en eau et veillant au partage de ses utilisations,**
- 6. s'orientant vers une agriculture relocalisée, zéro pesticide**
- 7. luttant efficacement contre l'étalement urbain,**
- 8. investissant massivement dans les frets ferroviaire et fluvial, les transports en commun, l'usage du vélo ou de petits véhicules propres fabriqués en France**
- 9. Stoppant l'expérience désastreuse de la privatisation et de la mise en concession des autoroutes qui nous confisquent les ressources financières publiques nécessaires à l'investissement et l'entretien du réseau routiers de l'État.**

**Nous attendons vos réponses sur tous ces points, que ce soit oralement durant ce CTM budgétaire ou par écrit d'ici trois semaines, sur ceux restés sans réponse.**

Enfin, Mesdames et Monsieur les ministres, le prochain CTM sera consacré à l'agenda social. Si pour la CGT établir un calendrier de discussion doit constituer un engagement de votre part, en revanche il ne présume en rien de la qualité du dialogue social comme nous l'avons évoqué avec Mme Pompili lors de notre audience du 8 septembre 2020. Pour la CGT, le dialogue social n'est pas une discussion au coin du feu entre bons amis. Nous tenons que le vote des agents de décembre 2018 soit respecté et que le cadre du dialogue social établi par l'instruction du 16 juin 2015 sous la gouvernance de Mesdames Royal et Pinel, dont la directrice de cabinet était l'actuelle secrétaire générale, soit respectée par vos services.

Merci de votre écoute.